

Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du CAPITAINE 500



En conformité avec l'annexe III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500

Les modulaires nécessaires à l'acquisition du Capitaine 500 sont au nombre de trois :

- Module P1-2 (Navigation) ;
- Module P2-2 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord) ;
- Module NP-2 (Module National Pont).

L'évaluation des modules conduisant à la délivrance du diplôme de capitaine 500 est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-2 (Navigation)			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart	1	Une épreuve finale écrite	01h30
Carte marine	1	Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation	01h30
Stage Radar	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Règles de barre, feux, balisage, signaux	1	Une épreuve finale orale	-
Anglais	1	Une épreuve finale orale	-
Module P2-2 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)			
Description et construction / Entretien et réparation / Sécurité / Arrimage et manutention	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Stabilité	1	Une épreuve finale écrite	01h30
Module NP-2 (Module National Pont)			
Gestion / Environnement professionnel	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Rapport de mer	1	Une épreuve finale écrite	02h00

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module ;
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux ».